



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONCHON DU VENDREDI 26 OCTOBRE 2018

COMMUNE DE PONCHON

Présents : Robert JOYOT, Maire.

Yannig MERLIN; Colette JOLLIVET; Geneviève DELABY; Denis ROLLAND, **Adjoint**s.

Bernard LECOCCQ ; Nadège PERROTTE ; Alain CHOTEAU ; Élodie THÉRY ; Martine CANIVET ; Olivier WAUTERS ; Bernard LÉTUVÉ ; Claudine LEFEBVRE ; Gérard SOUFFLET, **Conseillers**.

Excusé : Jean-Claude GIRET pouvoir à Gérard SOUFFLET.

Secrétaire de séance : Geneviève DELABY.

Compte-rendu de la séance du Vendredi 21 Septembre 2018 :

Observations :

- ☞ **Boulangerie** : la question est reprise dans « Informations et questions diverses ».
- ☞ **Vente du terrain du Larris à FLINT IMMOBILIER** : Jean-Claude GIRET, Gérard SOUFFLET et Bernard LECOCCQ précisent qu'ils auraient souhaité le paiement du prix du terrain, en une seule fois, à la signature de l'acte.
- ☞ **Calvaire** : la question était portée au compte-rendu, sans qu'on en ait parlé en séance.
- ☞ **Points de l'ordre du jour** : Élodie THÉRY souhaiterait que tous les points de l'ordre du jour soient bien précisés, afin qu'on puisse préciser les pouvoirs que l'on donne. (La question se pose lorsque des sujets arrivent sur le tapis entre la convocation du conseil et la réunion).



1) **ASSAINISSEMENT**

- ☞ **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ÉMIS PAR LA THELLOISE**
- ☞ **RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE ÉMIS PAR VEOLIA**
- ☞ **NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

Le conseil municipal prend acte de la communication de ces documents.

2) **CRÉATION D'UN POSTE DE COMPTABLE À MI-TEMPS.**

Élodie THÉRY souhaite que cette question fasse l'objet d'une réunion interne préalable.

À la majorité, *le conseil municipal agrée* cette proposition.

3) **AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE ET DE LA MAIRIE.**

Exposé de Robert JOYOT.

Il s'agit :

- ☞ de libérer le rez de chaussée de la mairie, pour la rendre accessible.
- ☞ De libérer le bâtiment central qui comprend 2 classes pour y installer :
 - ⇒ la bibliothèque,
 - ⇒ le service périscolaire.
- ☞ De construire 3 classes en remplacement des 3 précédentes,
 - ces 3 classes étant jointives au bâtiment du haut,
 - et de trouvant complétées par :
 - ⇒ un dortoir,
 - ⇒ une salle de motricité,
 - ⇒ un préau,
 - ⇒ des annexes.
- ☞ Les 2 salles du bâtiment du haut étant par la même occasion rénovées.

- Surface construite : environ 400 m²
- Surface rénovée : environ 200 m²
 - ⇒ Montant de l'investissement : 1 300 000,00 € HT
 - ⇒ Subventionné : environ 50 % par l'État, et par le Département.

Avancement du projet à ce jour :

- Établissement de la programmation
- Désignation de l'Architecte.

Chronologie prévisionnelle :

- Permis de construire : au cours de l'Été 2019
- Appel d'offres et demande de subvention : à l'Automne 2019
- Début des travaux : au Printemps 2020

**4) CONCOURS DU COMPTABLE DU TRÉSOR PUBLIC
ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ**

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer l'indemnité maximale au Comptable du Trésor Public.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

a) Facture d'Eau.

La mention « Part Communale » y apparaît toujours. Elle doit être remplacée par « Part Communautaire ». La Commune ne perçoit plus rien de ce qui figure sur une facture d'Eau.

- L'Eau potable est facturée pour le Syndicat des Sources de SILLY-TILLARD.
- L'assainissement est facturé pour la Thelloise
- L'Agence de l'Eau Seine-Normandie perçoit sa redevance.

b) Compteurs LINKY

Denis ROLLAND rappelle que leur installation n'est pas obligatoire.

c) Travaux de voirie.

Gérard SOUFFLET demande le montant total des travaux de voirie exécutés en 2017. Cette question a fait l'objet d'une note circonstanciée au conseil municipal.

d) Pass-Rénovation

Jean-Claude GIRET rappelle l'existence de ce système mis en place par la Région des Hauts de France. Il apparaîtrait que la Thelloise n'aurait pas demandé à y adhérer.

e) Brise-vue dans la côte du Larris

Par 2 fois, et par lettre LRAR, il a été demandé au propriétaire de le déposer

f) Convention avec la SAFER

Il faut lui demander pourquoi les transactions sur les terres agricoles ou naturelles ne nous ont pas été notifiées.

g) Achat d'une saleuse

Yannig MERLIN fait part de cette acquisition pour un coût de 5 900,00€ HT.

h) Boulangerie

On rappelle que le conseil municipal s'est prononcé, en majorité, non pas contre la réouverture de la boulangerie, mais contre la convention à signer avec l'E.P.F.L.O. « Etablissement Public Foncier Local de l'Oise » qui permettait cette réouverture.

Pour remplacer la boulangerie, Gérard SOUFFLET propose l'installation d'une armoire à pains.

Robert JOYOT expose qu'il a trouvé un boulanger, pas une armoire à pains.

Il avait envisagé de prendre contact avec les syndicats de Meuniers, qui parfois financent des boulangeries.

Il a pris finalement contact avec le Crédit Agricole, pour envisager la mise en place d'un crédit-bail immobilier.